

# CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

Commission DSB du 29 mai 2018

## Compte-rendu



Réunion en visio/audio-conférence en présence de :

- Depuis Saint-Martin :  
BARRAQUET-PORTE Fanette, SAUVE Muriel, LECLERC Boris – Cerema  
WERY Michael - Direction de la Mer
- Depuis la Guadeloupe :  
BARTHELAT Fabien, DEAL Guadeloupe  
DELLOUE Xavier, Parc National de la Guadeloupe  
De MONTGOLFIER Yves, Grand port maritime de la Guadeloupe  
BON-GLORO Pierre-Michel, RAULET Oriane, PILLU Dominique – Direction de la Mer
- Depuis la Martinique :  
AUGUSTINE Tony, Collectivité territoriale de la Martinique  
BRUGNEAUX Sophie, Agence française pour la biodiversité  
DOPPIA Brigitte, Collectivité territoriale de la Martinique  
LOGETTE Christophe, représentant de l'Amiral de zone  
THOUARD Emmanuel, IFREMER  
TOUL Marie-France, Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique  
PELTIER Michel, MAISONNAVE Jean-Baptiste – Direction de la Mer

\*\*\*

Le secrétariat du CMUBA, assuré par les Directions de la mer de la Guadeloupe et de la Martinique, assure la présentation, conformément au support porté en pièce jointe.

### **1. Etat d'avancement sur l'état des lieux du Document stratégique de bassin**

Un délai supplémentaire est accordé aux membres du CMUBA pour faire un retour aux DM : les derniers retours sont attendus pour le 30 juin prochain.

Sur la base de ces retours, le Cerema procèdera aux derniers ajustements et compléments d'ici le mois de septembre. Le document sera ensuite présenté pour validation lors de la prochaine séance plénière du CMUBA qui se tiendra en décembre 2018, en Martinique.

Mme TOUL (CEB Martinique) demande à ce que cette demande de relecture soit formalisée par courrier, en particulier pour s'assurer de mobiliser les élus. Elle insiste également sur la nécessité de mobiliser les Offices de l'Eau afin de s'assurer de l'harmonisation entre le SDAGE et le DSB, notamment sur le lien terre-mer.

M. PELTIER (DM Martinique) interroge les membres de la commission DSB sur la diffusion et la valorisation de cet état des lieux quand il sera réalisé, en insistant sur la nécessité qu'il y a pour les acteurs du monde maritime de prendre conscience que l'on se situe sur un bassin maritime. Mme TOUL rappelle que les SDAGE comporte un document complet qui s'adresse plutôt aux techniciens et un document synthétique plus accessible.

Il est donc envisagé de réaliser, outre le document complet de plusieurs centaines de pages, une version très allégée, sans doute un document en quelques pages, grand public. Des fiches par grande thématiques peuvent aussi être élaborées et diffusées au plus grand nombre pour mettre en valeur l'état des lieux.

Mme BARRAQUET-PORTE (Cerema) propose que le document puisse être également diffusé sur le site Géo-littoral.

## 2. Commission « nautisme »

La commission « nautisme » prévue lors de la dernière séance plénière a été mise en place et ses 16 membres ont été désignés suite à un appel à candidatures.

Mme Brugneaux (AFB) s'interroge sur l'absence du Parc naturel marin de la Martinique dans cette commission.

La DM rappelle que le Parc naturel marin n'est pas membre du CMUBA : à l'heure actuelle, seule l'AFB est membre du Conseil. La question de son intégration devra être abordée rapidement avec la nouvelle équipe, en particulier lorsque la directrice nouvellement nommée prendra ses fonctions en juillet prochain.

En tout état de cause, il est rappelé que des personnes tierces au CMUBA peuvent participer aux travaux des commissions thématiques.

## 3. Séminaire DSB

Le secrétariat du Conseil maritime propose que des séminaires de travail soient organisés, avec des tables rondes thématiques pour avancer sur la suite du Document stratégique de bassin : des matrices AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), et sur des objectifs stratégiques.

Au fil des discussions, plusieurs recommandations pour le succès de ce séminaire émergent :

- Mme BRUGNEAUX (AFB) insiste sur l'importance que les membres de CMUBA et autres personnes ressources puissent être mobilisés pour ce séminaire, qui sera d'autant plus riche que les participants seront nombreux et d'horizons variés.
- Les échanges devront impérativement porter sur des sujets à l'échelle du bassin : quelques thématiques majeures devraient être mises en avant en amont du séminaire.
- M. DELLOUE (Parc national de la Guadeloupe) insiste sur le fait que tous les participants doivent bien comprendre qu'il ne s'agira pas d'une réunion territoriale mais que seuls des sujets à l'échelle du bassin seront abordés : cela doit être précisé dans l'invitation et dans les documents transmis avant le séminaire.

Exemples de sujets phares :

- sargasses : sujet pour lequel une structuration à l'échelle du bassin est inévitable,
- pêche INN et pêche de produits issus de pays tiers.

- De même, il est indispensable d'envoyer un 1<sup>er</sup> jet d'AFOM par thématique en amont du séminaire : le secrétariat du CMUBA réalisera ce travail.
- Mme BRUGNEAUX (AFB) précise qu'elle a réalisé pour les questions environnementales une analyse faisant ressortir les enjeux à l'échelle du bassin, ce que ne fait pas ou peu apparaître l'état des lieux qui est très territorialisé. Il est convenu que les DM préparent des sortes de « diggest » avant le séminaire.

▪ **CHOIX DES THEMATIQUES**

Un 1<sup>er</sup> séminaire est prévu pour le jeudi 14 juin en Martinique et un 2<sup>nd</sup> séminaire en octobre en Guadeloupe. Les DM proposent de répartir les thématiques de la manière suivante :

<b>PROPOSITION</b>	
<b>Séminaire du 14 juin en Martinique</b>	<b>Séminaire en octobre en Guadeloupe</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement marin / risques</li> <li>- Ports / transport maritime</li> <li>- Loisirs nautiques / croisière</li> <li>- Recherche / filières innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche / aquaculture</li> <li>- Réparation navale / plaisance</li> <li>- Coopération</li> <li>- Formation professionnelle / éducation / sensibilisation</li> </ul>

Les échanges conduisent à

- Intégrer le sujet « croisière » à la thématique « ports / transports maritimes », pour laquelle les sujets fédérateurs sont donc la croisière, le Marché unique antillais (MUA) et le positionnement des ports français dans la Caraïbe.
- Séparer le volet « formation professionnelle » comme thématique à part entière et intégrer le volet « éducation / sensibilisation » au volet « environnement marin ».
- Egalement intégrer au volet « environnement marin » les sujets des prestataires de services sur les zones à fort enjeux environnementaux (whale watching, plongée, etc).
- Supprimer la thématique « loisirs nautiques » qui relève plutôt d'enjeux locaux qu'à l'échelle du bassin.
- Considérer la réparation navale comme un enjeu assez territorialisé, et donc renommer la thématique « plaisance »

Voici donc les thématiques finalement retenues pour les prochains séminaires :

<b>THEMATIQUES RETENUES</b>	
<b>Séminaire du 14 juin en Martinique</b>	<b>Séminaire en octobre en Guadeloupe</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement marin / risques / sensibilisation</li> <li>- Ports / transport maritime / croisière</li> <li>- Recherche / filières innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche / aquaculture</li> <li>- Plaisance</li> <li>- Coopération</li> <li>- Formation professionnelle</li> </ul>

M. DELLOUE (Parc national de la Guadeloupe) évoque des sujets au croisement des thématiques « loisirs nautiques » et « environnement marin » qui doivent être abordés à l'échelle du bassin au sein du Conseil maritime, comme par exemple :

- la protection des cétacés dans les Antilles françaises : certes des dispositifs existent (M. WERY le rappelle avec des mesures prises en lien avec Sint-Marteen sur la protection des raies et des requins) mais le CMUBA pourrait permettre un affichage fort de ces mesures de protection, et ainsi permettre de prendre le leadership à l'échelle caribéenne, voire européenne,
- la question des espèces exotiques envahissantes.

#### ▪ CHOIX DES PRESIDENTS

Les tables rondes devront être présidées. Le choix des présidents doit être autant que possible équilibré (un représentant de chaque territoire), et dans la mesure du possible un élu, une personnalité reconnue du monde maritime ou un représentant professionnel.

Les présidents pré-identifiés seront contactés avant le séminaire, mais les personnes intéressées peuvent également se rapprocher du secrétariat du CMUBA.

#### 4. Autres sujets relatifs à l'élaboration du DSB

Sur les sujets de coopération, M. LOGETTE (AEM) préconise que le Conseil maritime et ses travaux sur le document stratégique de bassin puisse être présenté lors de la Conférence régionale de coopération qui se tiendra en octobre 2018 en Martinique : un document de communication en langue anglaise pourrait être produit à cette occasion.

Il indique que le Secrétaire général à la Mer devrait participer à la Conférence maritime régionale qui se tiendra en fin d'année en Martinique : il pourrait être intéressant de coupler la plénière du CMUBA à cette conférence maritime régionale afin que le SG Mer puisse être présent aux 2 événements.

S'agissant du travail restant à réaliser sur l'élaboration du document, les DM préconisent que soient définies des orientations stratégiques : le document devra porter des objectifs de long terme dans lesquels s'inscriront des actions, qui découleront des objectifs et qui seront portées par des acteurs locaux.

M. BON-GLORO (DM Guadeloupe) préconise que le plan d'action soit décorrélé des orientations stratégiques : ce document doit pouvoir évoluer facilement dans le temps, contrairement aux grands objectifs de tête. Les actions inscrites au DSB devront être aussi opérationnelles et réalistes que possibles.

M. DELLOUE (Parc National de la Guadeloupe) confirme que l'exercice ne doit pas être inversé : une fois les grandes orientations fixées, on verra quelles actions sont conformes ou non à ces grandes orientations, non pas l'inverse.

En définitive, même si les séminaires ont pour objectifs d'être exhaustifs sur les enjeux maritimes à l'échelle du bassin, le DSB devra prioriser quelques grandes orientations, partagées par tous et réalistes à l'échelle du bassin. Il s'agit en effet de profiter de la liberté donnée sur l'élaboration du DSB pour le rendre le plus opérationnel possible.

La séance est levée à 10h50.

Pierre-Michel BON GLORO

Directeur Adjoint de la Mer  
de la Guadeloupe